

1

## Compréhension de l'oral

25 points

Répondez aux questions en cochant (X) la bonne réponse, ou en écrivant l'information demandée.

## EXERCICE 1

5 points

Vous allez entendre une seule fois un enregistrement sonore de 1 minute 40 environ. Vous aurez tout d'abord 1 minute pour lire les questions. Après l'enregistrement vous aurez 3 minutes pour répondre aux questions. Répondez en cochant (X) la bonne réponse. Lisez maintenant les questions.

Ce document porte sur les vide-grenier, c'est à dire la vente d'objets personnels dans la rue.

- ❶ Qui peut organiser un vide-grenier ? 1 point
- Une association de quartier.**
- Le préfet d'une région.
- Le brocanteur d'une ville.
- ❷ Que pensent les brocanteurs de l'existence des vide-grenier ? : 1 point
- Ils sont favorables.
- Ils sont opposés.**
- Ils sont indifférents.
- ❸ Pour organiser un vide-grenier, il faut demander une autorisation : 1 point
- 3 semaines avant.
- 5 mois avant.**
- 3 jours avant.
- ❹ Que doivent fournir les personnes qui participent au vide-grenier ? 1 point
- Un justificatif de domicile.
- Une carte d'identité.**
- Un registre de leurs objets.
- ❺ Un particulier peut participer : 1 point
- À tous les vide-grenier de son département.
- À trois vide-grenier seulement par année.**
- Aux vide-grenier de sa commune seulement.

## EXERCICE 2

20 points

Vous allez entendre 2 fois un enregistrement sonore de 3 minutes environ. Vous aurez tout d'abord 1 minute pour lire les questions. Puis vous écouterez une première fois l'enregistrement. Concentrez-vous sur le document. Ne cherchez pas à prendre de notes. Vous aurez ensuite 3 minutes pour commencer à répondre aux questions. Vous écouterez une deuxième fois l'enregistrement. Vous aurez encore 5 minutes pour compléter vos réponses.

- ❶ Actuellement en France il y a : 2 points
- 300 000** nounous **740 000** enfants

② Qui présente un nouveau projet ? 1 point

**le ministre délégué à la famille.**

③ Le métier d'assistante maternelle consiste à s'occuper des enfants : 1 point

**À leur domicile.**

Au domicile des parents.

Dans les crèches.

④ Que devront fournir les parents employeurs ? (2 réponses) 2 points

**Un contrat de travail.**

**Des fiches de salaire.**

⑤ Les nounous travailleront désormais : 1 point

**à la semaine.**

à l'heure.

à la journée.

on ne sait pas.

⑥ Dans quel cas les parents auront-ils la possibilité de ne pas payer les nounous ? 2 points

**Si l'enfant est malade et qu'ils peuvent fournir un certificat médical.**

⑦ Les nounous pourront garder : 1 point

au maximum 2 enfants présents toute la journée.

**au maximum 3 enfants présents toute la journée.**

au maximum 4 enfants présents toute la journée.

⑧ Complétez le tableau : 3 points

Salaire des nounous	
Salaire moyen :	<b>540</b>
Salaire le plus bas :	<b>&lt; 300 (Accepter 300)</b>
Salaire le plus élevé :	<b>&gt; 900 (Accepter 900)</b>

⑨ Qui décidera des dates de vacances des nounous ? 1,5 point

**Les nounous elles-mêmes.**

⑩ D'après la journaliste le changement entraînera une amélioration pour le quotidien : 1 point

des parents.

des nounous.

**des deux.**

⑪ Que devront faire les nounous avant de recevoir le premier enfant ? 1,5 point

**Une formation de 60 heures.**

⑫ Quels sont les objectifs du gouvernement ? 3 points

a) **professionnaliser le métier de nounou.**

b) **augmenter le nombre de nounous.**